



**FONCTIONNEMENT DU SITE INTERNET**  
**Applicables à compter du 8 décembre 2025**  
**Références : OTI-MCT-2025**



**DÉFINITIONS :**

- « Annonces » :** désigne les annonces présentes sur le Site pour présenter les hébergements et/ou les activités proposés par le Professionnels inscrits sur le Site.
- « Contenu » :** désigne l'ensemble des textes, photos, vidéos, éléments audio, fichier, document ou tout autre élément présent sur le Site.
- « Professionnel » :** désigne les personnes physiques ou morales proposant des hébergements (gîtes, campings, chambres d'hôtes...) et/ou des activités sur le Site.
- « Réservation » :** désigne la réservation effectuée via le Site par l'Utilisateur auprès d'un Professionnel, pour un séjour.
- « Service » :** désigne le service de mise en relation proposé par le PRESTATAIRE via le Site.
- « Site » :** désigne le site internet accessible à l'adresse [www.montlucon-tourisme.fr](http://www.montlucon-tourisme.fr)
- « Utilisateurs » :** désigne les personnes physiques ou morales accédant et utilisant le Site.

**PRÉAMBULE :**

1. Le Site proposé et exploité par « l'Office de Tourisme « Montluçon, du Cher à Tronçais », [www.montlucon-tourisme.fr](http://www.montlucon-tourisme.fr), immatriculé sous le numéro SIREN **834 154 2025** et déclaré en tant qu'association de type loi 1901 au RNA sous le numéro **W031003189**, dont le siège est situé au 67 ter boulevard de Courtal à Montluçon (ci-après « le TITULAIRE »), a pour objet de proposer aux Utilisateurs, domiciliés en France ou à l'étranger, de bénéficier du Service.
2. La présente politique de Fonctionnement du Site vient décrire le fonctionnement du Site concernant la sélection des Professionnels et la publication et le classement des Annonces.

**ARTICLE 1 - SÉLECTION DES PROFESSIONNELS**

Les Professionnels pouvant publier une Annonce sur le Site sont sélectionnés par le TITULAIRE, qui disposent d'une liste des Professionnels de son territoire. Ils peuvent être des personnes morales ou des personnes physiques, et interviennent nécessairement dans le domaine du tourisme.

Le TITULAIRE se réserve la possibilité de supprimer ou de retirer temporairement une Annonce d'un Professionnel, selon que le Professionnel ne respecte pas les règles de publication de son Annonce

(déterminées selon un contrat spécifique entre le TITULAIRE et chaque Professionnel) ou que le Professionnel en fasse la demande.

## **ARTICLE 2 : SÉLECTION ET PRÉSENTATION DES ANNONCES**

L'objectif du classement des annonces publiées sur le Site est d'aider les Utilisateurs à trouver un hébergement et/ou une activité qui correspond(ent) à leurs attentes.

L'affichage des Annonces des Professionnels se fait en prenant en compte les critères suivants :

- priorité aux offres réservables en ligne
- priorité donnée aux Professionnels adhérents à l'Office de Tourisme de leur secteur,

L'affichage des Annonces est ensuite réalisé de manière aléatoire.

## **ARTICLE 3 : LES FRAIS DE SERVICE ENTRE LE TITULAIRE ET LES PROFESSIONNELS**

Les frais de service entre le TITULAIRE et les Professionnels sont déterminés entre eux, en fonction des options choisies par les Professionnels (programme d'accompagnement à la commercialisation de courts séjours notamment).

## **ARTICLE 4 : PAIEMENT PAR LES UTILISATEURS**

Le paiement des Réservations effectuées par les Utilisateurs via le Site est réalisé entre les Professionnels et les Utilisateurs, directement via le système de paiement intégré au Site.

Le TITULAIRE ne perçoit aucune commission sur les Réservations.